



Direction des Affaires Scolaires

2020 DASCO 39 Subvention (14.350 euros) à 41 collèges parisiens dans le cadre du fonctionnement de « l'Action collégiens ».

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris développe dans les collèges de la géographie prioritaire une mission de prévention éducative en direction des collégiens dans le cadre du programme « Action Collégiens ».

Cette intervention éducative consiste à organiser des activités dans le collège, mais aussi à l'extérieur, lors des congés scolaires et à l'occasion de sorties. L'accompagnement individualisé des collégiens est adapté à leurs besoins, les référents municipaux éducatifs proposent un accueil quotidien en « club ludothèque », un accompagnement à la scolarité, des sorties culturelles et de loisirs dont certaines en soirée, des week-ends et des séjours de vacances.

Au sein de chaque collège concerné, un adjoint éducatif mène un travail de repérage des adolescents, de médiation, d'information et d'accompagnement des élèves les plus en difficulté en concertation avec les bénéficiaires, leur famille et la communauté éducative.

Il dispose à cet effet d'un local appelé « club ludothèque » ouvert pendant les récréations et la pause méridienne. Le club est également ouvert pendant les heures libres de l'emploi du temps des élèves pour l'accompagnement à la scolarité.

Durant l'année scolaire 2019-2020, le programme a rayonné dans 41 collèges au bénéfice de 5383 adolescents âgés de 11 à 16 ans, avec une relative parité, 51% de filles pour 49 % de garçons.

76 % des jeunes concernés par ces actions de prévention éducative avaient entre 11 et 13 ans, et presque un tiers étaient en classe de 6e. 881 collégiens ont bénéficié d'un accompagnement à la scolarité. Plus de 72 % des jeunes accueillis, soit 3917 élèves, ont participé aux activités du « club ludothèque » et 875 aux sorties organisées dans le cadre des projets pédagogiques développés par chaque équipe.

Par ailleurs, 1486 places en séjours de vacances et week-ends ont été ouvertes pour assurer la continuité éducative dans un cadre ludique et propice à l'épanouissement des jeunes.

Afin de permettre aux adjoints éducatifs de poursuivre leurs actions de prévention éducative, il vous est proposé d'attribuer un financement de 350 euros pour les 41 clubs en renouvellement de dotation .

Les subventions de fonctionnement versées aux EPLE, serviront à l'acquisition ou au remplacement des fournitures suivantes :

- livres ou documentation pour la bibliothèque du club ;
- jeux de chiffres ou de lettres pour la ludothèque ;
- fournitures pour les séances d'aide aux devoirs ;
- fournitures spécifiques pour la mise en place d'ateliers (conte, lecture, etc.) ;
- matériel nécessaire à l'aménagement du club (affichage, panneaux d'information) et à sa gestion (cahiers de liaison, registres de présence, rédaction de projets et rapports, etc.).

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris